

- EXTRAIT -



PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

PREFECTURE
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
Bureau de la Réglementation
et de la Citoyenneté

ARRETE RELATIF

- AU MODE DE SCRUTIN DE L'ELECTION DES
DELEGUES MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS
- AU NOMBRE DE DELEGUES ET DE SUPPLEANTS A
DESIGNER OU A ELIRE POUR FAIRE PARTIE DU
COLLEGE ELECTORAL DES ELECTIONS
SENATORIALES 2017

LE PREFET D'INDRE-ET-LOIRE, Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code électoral et notamment les articles L. 283 à L. 293, R. 131 à R. 148 ;
- VU le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- VU la circulaire du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
- SUR proposition de M. le Secrétaire général ;

(...)

ARRETE

Article 3. - **Dans les communes de 9000 à 30799 habitants** (Amboise, Chambray-les-Tours, Fondettes, Montlouis-sur-Loire, La Riche, Saint Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Pierre-des-Corps), tous les conseillers municipaux étant délégués de droit (article L.285 du code électoral) les conseillers municipaux des communes visées ci-dessus ne procéderont qu'à l'élection de suppléants.

Le nombre en est indiqué dans le tableau III annexé au présent arrêté, établi compte tenu des dispositions des articles L.285 et L.286 du code électoral.

L'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application de la plus forte moyenne.

Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste, sans adjonction, ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

...

(...)

TABLEAU III

Nombre de délégués de droit et de délégués supplémentaires et suppléants à élire

COMMUNES DE PLUS DE 30800 HABITANTS					
élection suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne					
Communes	Population municipale 1er janvier 2017	Nbre de conseillers effectif legal 2014	Nbre de délégués de droit (*)	Nbre de délégués supplémentaires à élire	Nbre de suppléants à élire
JOUE LES TOURS	37748	39	39	9	12
TOURS	136125	55	55	132	40